



Examen de maturité gymnasiale

Juin 2025

OS Économie et Droit

Gestion d'entreprise**Donnée de l'examen**

Nom : _____

Prénom : _____

Durée : 120 minutes (2 heures)

Matériel autorisé : Calculatrice non programmable
Annexe : plan comptable

Gestion d'entreprise

		Durée estimée	Points attribués
Problème 1	Journalisation	60 minutes	69 points
Problème 2	Répartition du bénéfice	15 minutes	14 points
Problème 3	Rendement des titres	15 minutes	18 points
Problème 4	Point mort	30 minutes	15 points
TOTAL		120 minutes	116 points

Consigne :

- ▲ Pour le problème 1 (journalisation), utilisez le feuillet de réponses ci-joint. Pour les autres problèmes, utilisez les feuillets officiels d'examen.
- ▲ Les exercices sont indépendants les uns des autres.
- ▲ Les feuilles de brouillon que vous utiliserez sont à remettre à la fin de l'examen.
- ▲ La donnée doit également être rendue.
- ▲ Notez votre nom, votre prénom et votre numéro de candidat sur la donnée et **sur chaque feuillet de réponses**.
- ▲ Veillez à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.



Problème 1 : Journalisation

Quelques informations...

Vous tenez la comptabilité de la Raison Individuelle "Ducarroz, le Roi du carrelage", grossiste en carrelage et autres revêtements de sols, pour l'intérieur et l'extérieur. L'entreprise possède un entrepôt en zone industrielle de Glovelier, ainsi qu'un camion pour livrer le matériel chez les clients. Elle possède aussi un chariot élévateur d'un âge certain... Cinq personnes travaillent dans l'entreprise, en plus du propriétaire, M. Ducarroz. L'entreprise se fournit en Suisse, mais également en Allemagne et en Italie. Par contre, ses clients sont tous suisses.

Voici ci-dessous le bilan initial 2024 de l'entreprise :

Actif		Bilan au 01.01.2024		Passif
Actifs circulants				Dettes à court terme
Caisse		6 500.00	260 000.00	Dettes fournisseurs
Banque		446 280.00		Dettes à long terme
Créances clients		228 450.00	280 000.00	Dette bancaire à long terme
Marchandises stock		326 000.00	350 000.00	Dette hypothécaire
Actifs immobilisés				
Matériel informatique		23 400.00		Capitaux propres
Matériel d'exposition		12 000.00	843 630.00	Capital (propre)
Mobilier		24 000.00		
Chariot élévateur		500.00		
Camion	150 000.00			
Cumul d'amortissement sur camion	45 000.00	105 000.00		
Immeuble		550 000.00		
Logiciel de gestion du stock		11 500.00		
		1 733 630.00	1 733 630.00	

N'utiliser que les comptes du plan comptable annexé à la donnée (à noter que tous ne seront peut-être pas nécessaires).

Informations complémentaires :

- Le taux d'intérêt de la dette hypothécaire de l'entrepôt est de 1.85%, l'échéance est le 30 septembre.
- Toutes les opérations ci-dessous, si elles sont soumises à la TVA, le sont au taux de 8.1%. Les produits importés sont comptabilisés sans TVA. Celle-ci est facturée par l'administration fédérale des douanes tous les trimestres. Nous la comptabilisons à ce moment-là.

Journalisation d'opérations diverses durant l'année 2024 (plan comptable en annexe)

- Extourne de l'écriture transitoire concernant l'intérêt de la dette hypothécaire
- Ayant beaucoup de liquidités sur son compte en banque, l'entreprise décide d'acheter, le 10 janvier, des obligations de la Confédération Helvétique, 2006 – 2036, VN (valeur nominale) CHF 250'000.-, taux d'intérêt 2.50%, échéance le 08.03, au cours de 120.85, frais d'achat 3'200.-. Paiement par banque.
- Création d'une provision pour risque de change, CHF 8'000.-
- Achat à crédit, en Allemagne, de carrelage destiné à la revente, pour EUR 54'000.-. Nous recevons la facture en EUR et la comptabilisons en CHF, le taux de change étant, au moment de l'achat, de 0.95
- L'année passée, nous avions subi un sinistre concernant de la marchandise achetée à crédit abimée durant le transport. Comme nous étions responsables du transport, nous avons pris ces dégâts à notre charge. Nous avions heureusement souscrit une assurance contre ce type d'événement et touchons donc la somme de CHF 11'527.-, en guise de dédommagement. À noter que la TVA nous avait déjà été remboursée par l'AFC.
- Nous vendons une importante quantité de carrelage à un bon client, carreleur à Delémont, CHF 83'000.-, TVA non-comprise, payable à 2 mois net, 5% d'escompte à 10 jours.

7. Nous achetons par banque un nouveau présentoir pour aller au salon international du carrelage de Bourrignon, CHF 864.80, TVA comprise. Nous payons en outre, également par banque, l'inscription à ce salon, qui se monte à CHF 10'000.- (TVA non-comprise)
8. Comptabilisation des salaires du mois de février, part employé et employeur, selon les données suivantes :

Charges patronales			
Salaires déterminants AVS	CHF 48 500.00	Cotisations AVS/AI/APG/AC 6.4%	CHF 3 104.00
Allocations familiales versées	CHF 750.00	Cotisations LPP	CHF 4 800.00
Cotisations AVS/AI/APG/AC 6.4%	CHF 3 104.00	Cotisations AAP 1.35%	CHF 654.75
Cotisations LPP	CHF 4 200.00	Cotisation caisse ALFA	CHF 1 358.00
Cotisations AANP 1.4%	CHF 679.00	Quote part aux frais de gestion	
Salaires nets versés	CHF 41 267.00	de la caisse de compensation	CHF 112.25

9. Le carreleur de l'écriture 6 nous règle 9 jours après réception de la facture, par virement bancaire. Il peut ainsi profiter de l'escompte de 5%.
10. Le 08 mars, encaissement par banque des intérêts obligataires CH (voir écriture 2). Tenir compte de l'impôt anticipé.
11. Nous payons par banque la facture trimestrielle de l'AFC concernant la TVA sur les marchandises importées, pour un montant de CHF 6'200.-
12. Le propriétaire, M. Ducarroz, prend du carrelage dans le stock pour refaire le sol de sa cuisine, pour un montant de CHF 2'800.-, TVA comprise.
13. Nous payons par banque la facture concernant les marchandises achetées en Allemagne au point 4, au taux de change de 0.97.
14. M. Ducarroz retire CHF 800.- au Bancomat pour ses besoins personnels.
15. Un de nos clients peine à nous régler une facture de CHF 5'000.-, TVA comprise, pour du parquet que nous lui avions livré. Nous décidons de lancer des poursuites contre lui et avançons les frais de poursuite de CHF 42.-, par banque.
16. Le propriétaire décide de financer lui-même l'achat d'un nouveau chariot élévateur pour l'entreprise, en effectuant un nouvel apport. En effet, l'ancien chariot élévateur est hors d'usage et est conduit à la casse où il est détruit. La facture de la casse se monte à CHF 200.-, TVA non-comprise ; nous la payons par la banque. Le nouveau modèle lui a coûté CHF 12'990.-, TVA comprise.
17. L'annuité de la dette hypothécaire est payée le 30 septembre par virement bancaire. L'amortissement exigé par la banque est de 1%.
18. Amortissement indirect et constant du camion, 10%
Amortissement direct et décroissant du mobilier, 20%
19. Passez l'écriture transitoire concernant l'intérêt obligataire couru, et clôturez le compte titres sachant que le cours de l'obligation est de 124.20. Procédez au virement de la variation de cours.
20. L'inventaire final du stock est de CHF 302'000.-. Comptabilisez la variation de stock.
21. Le salaire du propriétaire se monte à CHF 130'000.- et l'intérêt sur son capital investi est de CHF 37'000.-.

Problème 2 : Répartition du bénéfice

La société **TechnoInnovations SA** a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2024 et a réalisé un bénéfice net de 600 000 CHF. La répartition de ce bénéfice est soumise aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires, selon les règles prévues dans les statuts de la société et les prescriptions légales en vigueur. Le capital action se monte à CHF 1'500'000, il est entièrement libéré. La totalité des réserves (réserve légale issue du capital et réserve légale issue du bénéfice) s'élève à CHF 200'000. Le bénéfice reporté se monte à CHF 7'000.-

Les règles de répartition des bénéfices sont les suivantes :

- a) **Réserve légale issue du bénéfice** : Selon la législation en vigueur, art. 672 CO
- b) **Dividende** : Après affectation à la réserve légale issue du bénéfice (si nécessaire), 5% du solde du bénéfice doit être distribué aux actionnaires sous forme de dividendes.
- c) **Tantièmes** : Versement de CHF 7'000.- aux membres du conseil d'administrations selon l'art. 677 CO.
- d) **Bénéfice reporté** : A rajouter au solde avant le calcul du superdividende
- e) **Superdividende** : Distribution du solde en tant que superdividende, arrondi au ¼%.

Réalisez le tableau de répartition du bénéfice.

Problème 3 : Rendement des titres

Le 2 janvier 2025, Monsieur Luc Harne décide d'investir une partie de son épargne dans un portefeuille composé d'**actions suisses**.

Composition du portefeuille au moment de l'achat :

- 50 actions Nestlé SA, achetées au **cours de CHF 112.40** l'unité, **frais d'achat CHF 135.-**

Revenus perçus pendant la période de détention :

- Le **20 avril 2025**, Nestlé verse un **dividende brut de CHF 2.95 par action.**

Vente du portefeuille :

Le **2 juin 2025**, Monsieur Luc Harne revend l'intégralité de son portefeuille. Les **actions Nestlé SA** sont revendues au **cours de CHF 112.60, frais de vente CHF 147.-**

Calculez le taux de rendement annuel moyen de ce portefeuille de titres.

Problème 4 : Point mort

L'entreprise "**Bois Concept Sàrl**", basée à Neuchâtel, fabrique du mobilier design en bois massif, notamment des tables et des bancs sur mesure. Elle vend ses produits directement à des particuliers ainsi qu'à des restaurants et hôtels. Elle propose actuellement un modèle phare de **table en chêne massif**, vendu **CHF 2'400.-** pièce.

Les données suivantes concernent la production annuelle moyenne :

- **Capacité maximale de production** : 800 tables par an.
- **Coûts fixes annuels** :
 - Loyer de l'atelier : CHF 48'000.-
 - Salaires des collaborateurs fixes : CHF 183'000.-
 - Assurances, frais administratifs et énergie : CHF 30'000.-
- **Coût variable unitaire** (par table) :
 - Bois et matériaux : CHF 380.-
 - Temps de main d'œuvre variable : CHF 420.-
 - Finition et transport : CHF 150.-

En parallèle, l'entreprise envisage de lancer une **campagne marketing en ligne** ciblée, avec un coût fixe supplémentaire de **CHF 12'870.- par an**, qui pourrait lui permettre d'augmenter son prix de vente à **CHF 2'600.-** par table (grâce à une image de marque renforcée), mais avec une légère hausse du coût variable (à CHF 120.- par table). On estime aussi que cela pourrait accroître le volume des ventes de 15 % par rapport à la situation actuelle (sans dépasser la capacité maximale de production). Actuellement elle produit 500 tables.

1.
 - a) Calculez le **coût variable unitaire** actuel d'une table.
 - b) Déterminez le **seuil de rentabilité en unités** (point mort) et en **chiffre d'affaires** (valeur) **sans campagne marketing**.
2.
 - a) Recalculez le **nouveau coût variable unitaire** avec la campagne marketing.
 - b) Déterminez le **nouveau seuil de rentabilité en unités** (point mort) et en **chiffre d'affaires** (valeur), en incluant les nouveaux coûts fixes et variables.
 - c) Estimez les ventes potentielles en unités avec l'augmentation de 15 %. Cette production est-elle réalisable ?
3.
 - a) Comparez les deux situations (avec et sans campagne), selon les éléments suivants :
 - i) Marge unitaire par pièce, coûts fixes, point mort (unités), chiffres d'affaires au point mort.
 - ii) La stratégie marketing permet-elle à l'entreprise d'être plus rentable à moyen terme ?
 - b) Quels risques l'entreprise encourt-elle avec cette stratégie ? Développez un argument.